

Cour municipale de Saint-Raymond

Païement par Accès-D, Telnat ou BLC Direct

Procédure à suivre (basée sur Accès-D)

Ouvrir votre session Accès-D sur le site de Desjardins.

A) Création du fournisseur

1. Sélectionnez la section **Payer** (à droite de l'écran);
2. Cliquez ensuite sur l'onglet **Ajouter une facture** (en haut de l'écran);
3. Complétez le champ **Nom du fournisseur**, en indiquant le mot **Saint-Raymond**;
4. Cliquez sur **Recherche**, différents choix apparaitront. Vous devrez choisir le fournisseur suivant :
 - **Ville Saint-Raymond – Cour municipale**, catégorie Contraventions (Accès D)
 - **Cour municipale de Saint-Raymond – Contraventions** (Telnat)
 - **Saint-Raymond contraventions** (BLC Direct)
5. Cliquez sur le bouton **Valider**;
6. Vous pouvez ensuite inscrire un descriptif pour votre information personnelle;
7. Cliquez sur **Valider**.

Ce fournisseur s'ajoute donc à votre dossier de factures à payer.

B) Païement de la facture

Sélectionnez l'onglet **Faire un paiement** (en haut de l'écran).

1. Constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec

Vous pouvez par la suite effectuer votre paiement en prenant soin d'inscrire le **montant** que vous acquittez ainsi que le numéro de référence variable (**15 chiffres**, sans espace, sans trait d'union) qui correspond au numéro du constat d'infraction. Pour un constat émis par la *Sûreté du Québec*, le numéro sera sous la forme **100391805310259**.

2. Dossier d'urbanisme ou pour un stationnement municipal

Vous pouvez par la suite effectuer votre paiement en prenant soin d'inscrire le **montant** que vous acquittez ainsi que le numéro de référence variable (**15 chiffres**, sans espace, sans trait d'union) qui correspond au numéro du constat d'infraction précédé du nombre de 0 nécessaires. Par exemple, pour le constat 22040-2017-0016, inscrire le numéro : **002204020170016**.